

# Cancer colorectal

Le médecin traitant dans le dépistage organisé du cancer colorectal

**L**es pouvoirs publics ont mis en place un programme national de dépistage organisé du cancer colorectal pour les femmes et les hommes de 50 à 74 ans. Ce programme repose sur la réalisation d'un test de recherche de sang dans les selles tous les deux ans. Votre implication dans ce programme de dépistage est un facteur d'adhésion essentiel des personnes concernées et elle garantit à vos patients un conseil et une orientation adaptés à leur niveau de risque.

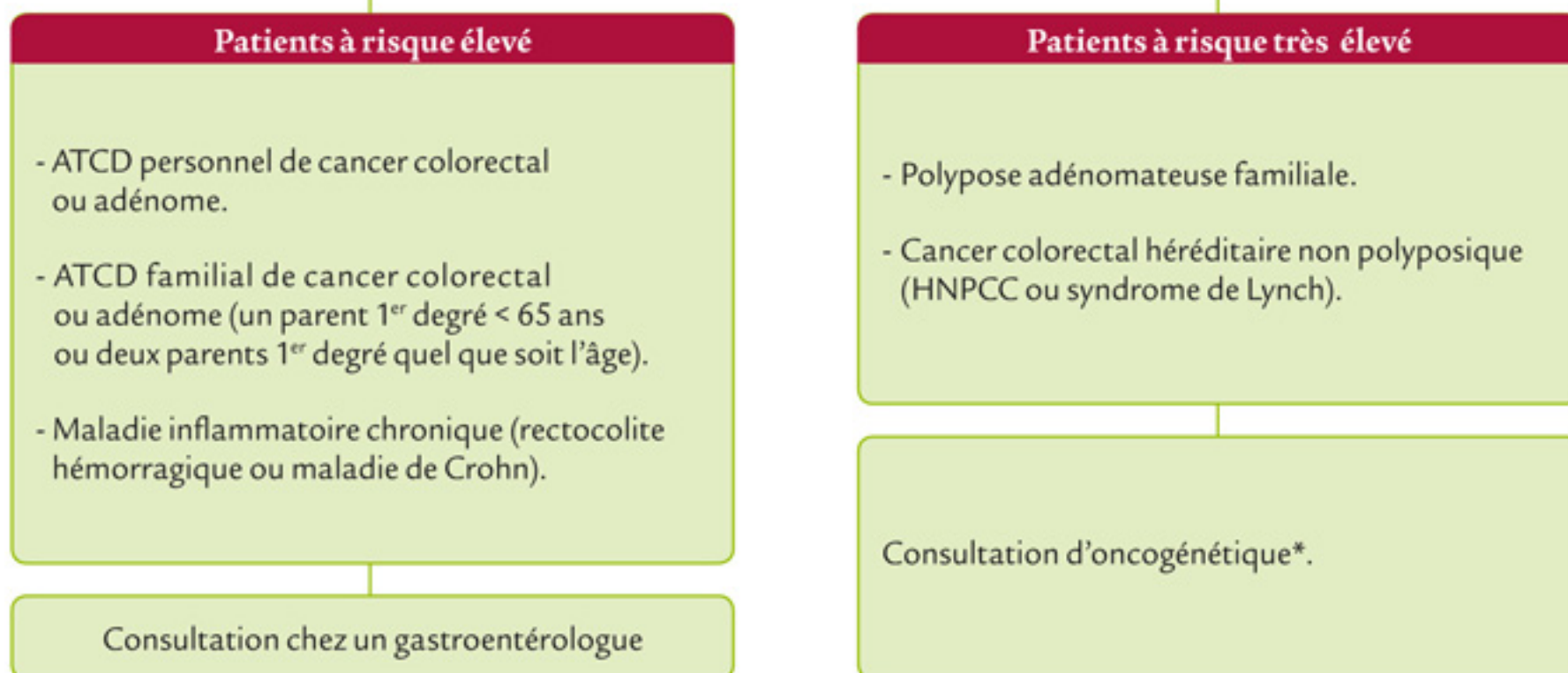
## Le dépistage organisé du cancer colorectal en pratique chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans sans symptôme ni facteur de risque particulier.

<b>ÉTAPE 1</b>	Votre patient(e) reçoit tous les deux ans de la structure en charge de la coordination du dépistage des cancers un courrier personnalisé l'invitant à réaliser un dépistage du cancer colorectal. Ce courrier lui suggère d'aborder ce sujet avec vous lors d'une prochaine consultation.	
<b>ÉTAPE 2</b>	Lors de cette consultation, vous évaluez son niveau de risque de cancer colorectal en fonction de ses symptômes, de ses antécédents médicaux et de ceux de sa famille.	
<b>ÉTAPE 3</b>	Vous lui remettez le test de recherche de sang dans les selles en lui expliquant son objectif, son mode d'emploi et la signification des résultats.	
<b>ÉTAPE 4</b>	Votre patient(e) réalise le test à son domicile et l'adresse au centre de lecture agréé dans le cadre du dépistage organisé, à l'aide d'une enveloppe T.	
<b>ÉTAPE 5</b>	Sous une quinzaine de jours, votre patient(e) et vous-même recevez le résultat du test de dépistage.	
<b>ÉTAPE 6</b>	<b>Si le résultat du test est négatif (97%)</b>	<b>Si le résultat du test est positif (3%)</b>
	Votre patient(e) sera invité(e) 2 ans plus tard à renouveler son test de dépistage. Il lui sera conseillé de vous consulter dans l'intervalle en cas de symptôme évocateur.	Votre patient(e) est invité(e) à vous consulter pour programmer une coloscopie de diagnostic au plus vite.

*Le test de dépistage et son analyse par un laboratoire agréé sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais pour les patients.*

**P**our les patient(e)s à risque élevé ou très élevé, les modalités de dépistage sont différentes. Le schéma ci-dessous vous permet de visualiser les examens ou consultations à proposer à vos patient(e)s en fonction de leur situation personnelle. Les symptômes qui doivent faire suspecter un cancer colorectal sont également rappelés.

## DÉPISTAGE DU CANCER DU CÔLON SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES CONDUITES À TENIR EN FONCTION DU NIVEAU DE RISQUE



\*Coordonnées des consultations d'oncogénétique disponibles sur le site [e-cancer.fr](http://e-cancer.fr)

**Pour rappel, une coloscopie de diagnostic doit être proposée devant certains symptômes évoquant un cancer colorectal :**

- Sang rouge ou noir dans les selles,
- Troubles du transit d'apparition récente : diarrhée, constipation inhabituelle,
- Douleurs abdominales d'apparition récente (surtout après 50 ans)
- Amaigrissement inexpliqué.

**Pour obtenir les coordonnées de la structure en charge de la coordination du dépistage des cancers de votre département :**

- ▶ Sur le site [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)
- ▶ En téléphonant à Cancer Info Service au 0810 810 821
- ▶ Ou en contactant votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

